



A la pointe de l'hygiène

CLENA FACT

Désinfectant de contact alimentaire



C'est un désinfectant pour tous types de surfaces : chromes, inox, vernis, miroiterie, aluminium, verres... S'utilise en milieu hospitalier : tables d'examen, chariots de transport, matériel d'examen radiologique, salles de soin, chambres des malades... Il permet également la désinfection du mobilier et des petits objets tels que : téléphone, poignée de portes, tables...

Ne laisse aucune trace sur le support.

Bactéricide selon la norme EN 1040, fongicide selon la norme EN 1275 et virucide.

MODE D'EMPLOI

S'utilise pur.

Temps de contact : 5 minutes minimum.

En milieu hospitalier : Pulvériser sur la surface à nettoyer et à désinfecter puis laisser sécher.

Pour le mobilier : Pulvériser sur la surface et essuyer si nécessaire.

Le rinçage est inutile.

PRÉCAUTIONS D'UTILISATION

Éviter les projections oculaires. Ne pas mélanger avec des hypochlorites (eau de javel).

Ne pas pulvériser à proximité d'une flamme. Ne pas pulvériser sur des matériels sensibles à l'alcool (plexiglas).

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

L'emballage doit être éliminé en tant que déchet dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ces déchets.

Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

Date limite d'utilisation optimale : 24 mois à compter de la date de fabrication indiquée sur l'emballage.

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

DONNÉES TECHNIQUES

Aspect : liquide limpide

pH : 7.9

Densité : 0,96

LÉGISLATION :

- Sécurité : Produit inflammable. Pas de risque spécifique connu à ce jour pour l'homme et l'environnement selon la Directive dite «toutes préparations» 1999/45/CE et ses adaptations.

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au +33 475 815 472 pour le personnel médical.

- Protection de l'environnement :

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

- Formule déposée au centre Antipoison France : + 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

- Conforme à l'arrêté du 08/09/99 relatif au nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires.

- Produit biocide : **TP 2** - Substances actives biocides : chlorure de didecyl diméthyl ammonium, CAS : 7173-51-5, 2,5 g/l, éthanol,

CAS : 64-17-5, 120 g/l, propane-2-ol, CAS : 67-63-0, 101 g/l.

EMBALLAGE :

carton de 2 bidons de 5 litres,

carton de 6 pulvérisateurs de 750 ml.

13/02/12 Ind. 1